Marae et parenté

Les marae et les personnes de haut rang

La plupart des sources concernant les anciens Tahitiens ont décrit les principaux marae, leurs liaisons avec les princes, grands-chefs, ari'i, tenants de titres de rang élevé et les cérémonies de caractère royal voire les manifestations internationales à Taputapuatea, le grand marae des îles de la Société érigé à Opoa dans le sud de l'île de Rajatea.

En revanche, peu de renseignements concernent les marae en relation avec les couches inférieures de la société. On sait que l'ancienne société tahitienne était hiérarchisée et que les couches supérieures (ari'i notamment) avaient des marae dont ils portaient les titres. Ainsi, les ari'i de Varari, sur la côte ouest de Moorea portaient le titre "Punuateraitua" (ou Punua-i-te-rai-atua) attaché au marae Nuurua qualifié de "national" par Teuira Henry; ou encore, les Marama du district voisin de Haapiti, devenant ari'i d'Afareaitu, sur la côte sud-est, prirent le titre Tepauari'i attaché au marae "national" Umarea des ari'i d'Afareaitu ; de même, Te Toofa, grand-prêtre de Paea, portait l'un des titres attachés au marae de Paea, Marae Ta'ata, qui était Tauraatua-i-Patea, les deux autres titres étant Tevahitua-i-Patea et Punuaaitua.

Par ailleurs, les généalogies dont on nous dit, selon les traditions publiées par Teuira Henry, que chaque famille les conservait jalousement, étaient pour les anciens Tahitiens un des éléments essentiels de la connaissance du passé et permettaient à chaque personne de situer son rang au sein de la société. Ces généalogies étaient apprises et transmises de génération en génération. Après l'adoption de l'écriture, au moment de l'évangélisation, elles furent recueillies par écrit et constituées en cahiers ou en livres communément appelés buka tupuna (prononcer puta tupuna), livres des ancêtres. De nombreuses généalogies sont reproduites dans l'ouvrage de T. Henry, "Tahiti aux temps anciens". Le Professeur Kenneth Emory, du Bishop Museum de Hawaii, en a recueilli de nombreuses autres dans les années 1920. Ces généalogies mentionnent la plupart du temps le marae auquel se rattachent les personnes concernées, le lieu de leur origine venant après le nom du marae (parfois même, le nom du marae est le seul qui soit mentionné).

Le marae jouait donc, dans la société tahitienne ancienne telle que nous la connaissons à la fin du XVIIIe siècle, un très grand rôle, tant au point de vue religieux (relation des humains avec l'au-delà) que social (repérage de chacun selon son rang dans la société), du moins d'après les exemples que nous connaissons par les traditions et qui concernent surtout les couches supérieures de la société, d'où la double question : qu'en était-il pour les couches inférieures, les personnes autres que les ari'i et les ra'atira (ces derniers qui étaient qualifiés de chefs ou de propriétaires fonciers) ? Avaient-elles des marae à l'instar de ces classes supérieures? Ou encore, le phénomène des marae était-il

général à toute la société tahitienne, chacun étant rattaché à un marae dont il détenait le titre, selon le modèle des ari'i (avec leurs marae prestigieux et les titres attachés à ces marae et qu'ils détenaient)?

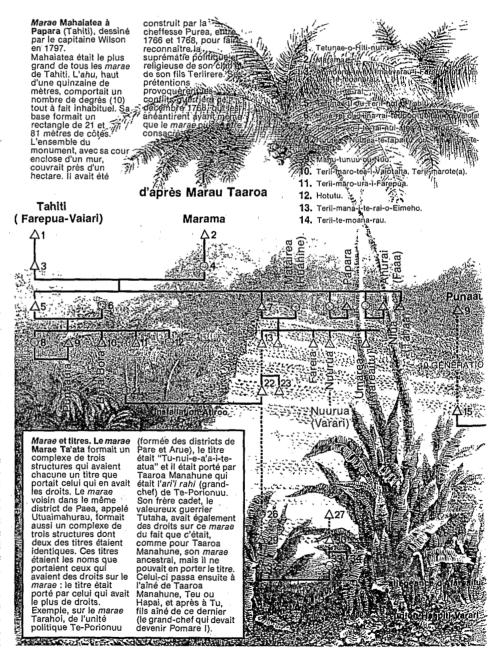
On connaît ce modèle ari'i pour la raison assez simple que les sources parlent essentiellement des milieux élevés de la société, soit parce que ce sont ces milieux que les observateurs étrangers ont d'emblée perçus - et non point, dans cette société hiérarchisée, les plus dépendants, les plus soumis, lesquels demeuraient en outre à l'arrière, au fond des vallées, dans les montagnes -, soit parce que, de ces milieux en relation avec les étrangers, sont nées les premières traditions recueillies par ces derniers. Or il est assez constant que les groupes sociaux qui dépeignent à autrui leur

société tendent à montrer leur propre milieu, parce que c'est autour d'eux qu'ils ont l'expérience la plus riche concernant la société dont ils font partie.

Marae et structures sociales

Un certain nombre d'éléments tendent à corriger cette idée que les *marae* étaient l'affaire des classes supérieures de la société.

D'une part on remarque l'extrême variété de formes de ces structures. Outre les grands types de monument que l'archéologie permet de préciser, on trouve de nombreuses structures caractérisées par leurs petites dimensions et leur simplicité: un pavage, une plate-forme à l'une des extrémités, trois pierres dressées devant cette plate-forme. Or de telles structures rudimentaires - qui



présentent les caractéristiques communes aux marae plus importants et qualifiés de tels par les traditions - sont extrêmement nombreuses aux îles de la Société, beaucoup à l'intérieur, moins sur le littoral : mais le littoral est la partie qui a le plus fait l'objet de destructions pour la réutilisation des pierres. Toutefois. l'abondance des structures ne permet pas à elle seule d'en déduire la généralité du phénomène à toutes les couches de la société, mais seulement son extension à une très large partie de celle-ci.

D'autre part, dans "Tahiti aux temps anciens", le phénomène apparaît comme général à toute la société, qu'il s'agisse du caractère familial d'une catégorie de marae, des titres et des généalogies attachées aux marae ou des terres dont la propriété résultait de leur rattachement à tel marae auquel était accrochée la généalogie du propriétaire.

Enfin, dans "Ancient Tahitian Society", Douglas Oliver remarque combien l'esprit très religieux des anciens Tahitiens nécessitait pour eux la présence à proximité de leur habitat de structures propres à permettre la communication avec les esprits. Tout Tahitien (et avec lui tout le groupe familial dont il fait partie) ayant un esprit tutélaire nécessitant un marae pour le prier, il s'en suit que chaque marae devait correspondre à une communauté familiale (kin-congregation) constituée des descendants, par les règles de parenté, du fondateur du marae et dont l'aîné vivant - selon les règles - détenait le titre de parenté (kin-Titles) qui lui donnait le droit au marae, droit concrétisé par celui de porter son titre. Le titre de parenté qui donnait "droit au marae" était celui qui avait le rang le plus élevé (l'aîné parmi les lignées aînées) au sein de la communauté familiale considérée : D. Oliver parle, à propos des principaux ari'i des îles (ari'i nui, ari'i rahi) de Highest-ranking kin-Titles (titres de parenté du rang le plus élevé).

A côté de l'organisation classique en classes ou ordres hiérarchisés de l'ancienne société tahitienne (ari'i : rois, princes, grandschefs; ra'atira: chefs, propriétaires fonciers; manahune: dépendants - énumération volontairement très schématique), D. Oliver propose un modèle d'organisation sociale ancienne, fondée sur la notion de communauté familiale liée aux marae et aux titres familiaux qui leur sont attachés, liant ainsi le système de parenté au système d'organisation religieuse et à l'émergence d'un pouvoir politique.

descendance donnée par l'auteur sans précision des générations la connexion de la lignée dont ils sont originaires 15. Terilmana ou Temana avec le marae du district (en vertu du titre du 16. Marama. d'après Terii Vahine 17. Piharii. marae détenu par l'ancêtre de la lignée) et Tahiti 18. Tupuoroo. sur leur descendance er 19. Tefeau. liane directe depuis cet Marama ancêtre. Marau Taaroa, qui 20. Punuateraitua. 21. Te-vahine-rere-atua. Дз 04 présente la généalogie I est fille d'Arii Taimai, des 22. Terii-mana-i-te-rai. Mémoires de laquelle est 23. Terli-ehira-i-te-rai. **06** 24. Terii-o-Marama-i-te-tauo-o-te-rai. 25. Punuateraitua. 26. Tetupuaiura-o-te-rai, Tetupai-ura-Marama. **Å**10 ∆9 27. Punuateraitua. Bora 28. Taauaitatanuurua 29. Marama-Tenau-arii-i-Umarea. ∆14 30. Punuateraltua. Fareia Nuurua 31. Marama. (Varari) 32. Marama-i-te-tauo-o-te-rai. 33. Tefeao. 34. Punuateraitua. d'après Arii Taimai (in Adams) Farela Nuurua Reconstitution graphique du marae Mahalatea par K.P. Vararly installation Emory, fondée sur les informations de J. Cook J. Banks et J. Wilson. A partir de 1865, ce marae partir de 1805, ce marae déjà grandement délabré, servit de carrière, d'abord pour la construction d'un pont à l'embouchure de la rivière Taharu'u, puis pour fabriquer de la chaux à partir de ses matériaux coralliens. Il n'en reste aujourd'hui qu'un petit monticule informe, limité au nord par la seule portion du parement nord de l'ahu qui a pu être restaurée.

parenté précisée par l'auteur, génération par génération

Marae et descendance. Les droits des ari'i sur les districts se fondent sur

extraite la généalogie II. Arli Taimai descend (entre autres) des Teva de Papara, lesquels descendent du *marae* Farepua de Valari (Papeari) et des Marama de Moorea (marae Marae Tefano) dont elle est, au niveau 31, la trisaïeule et au niveau 32 la bisaïeule. Dans la généalogie I, les Dans la genealogie i, les Marama se raccrochent au marae "national" Nuurua de Moorea (et donc avec l'ambition du titre d'ari'i nui lié à ce marae) à deux niveaux, des personnages 13 (un frère qui s'allie à une descendante issue du titulaire de Nuurua) et 32 (alliance avec 33 sœur de 34, personnage détenteur du titre "Punua-i-te-rai-atua" ou Punuateraitua sur ce marae Nuurua). Mais du point de vue des droits sur Nuurua, c'est le personnage 34 qui en demeure le titulaire, détenant le titre sur Nuurua, son marae ancestral et le marae valari, donc étant l'ari'i (chef) de Varari. Le descendant de 32 et 33, un Marama n'aura (par sa mère) que des droits seconds sur ce Nuurua convoité (pour le titre d'ari'i nui, chef suprême de Mooréa qu'il pourrait conférer).
Il faut noter également dans cette généalogie, le "balayage" par les ancêtres de marae importants aux îles de la Société (ex. Matairea à Huahine, Ahurai à Faaa, Umarea autre *marae* "national" à Moorea).
Dans les généalogies II
et III, le bouclage
Marama-Nuurua est renforcé par une double alliance aux niveaux 18-19-20 et des descendants 30 et 31. Dans la généalogie II, on insiste aussi sur la connexion avec Punaauia (référence au marae Te Ara o Tahiti ou Tahiti dit encore Punaauia) et dans la genéalogie III, sans négliger Punaauia, on établit la descendance

depuis le marae Farepua.

ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

à la recherche des anciens Polynésiens

Ce quatrième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

José Garanger,

Docteur d'Etat ès lettres et Sciences humaines, Professeur à l'Université de Paris I, Directeur du Laboratoire d'Ethnologie Préhistorique (C.N.R.S., L.A. 275)

avec la collaboration de : Marie-Noëlle de Bergh, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie, Jean-Michel Chazine, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie, Ingénieur au C.N.R.S. (L.A. 275), Éric Conte, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie, L.A. 275 du C.N.R.S. et Département d'Archéologie du Centre Polynésien de Sciences Humaines, Bertrand Gérard, Docteur en Archéologie, Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., Maeva Navarro, Maître en Archéologie, Directrice du Département d'Archéologie du Centre Polynésien de Sciences Humaines, Catherine Orliac, Docteur en Archéologie, Chargée de recherche au C.N.R.S. (L.A. 275), Michel Orliac, Diplômé du C.R.P.P. (Sorbonne), Technicien supérieur au C.N.R.S. (L.A. 275),

Pierre Ottino, Docteur en Archéologie, Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., Claude Robineau, Docteur d'Etat ès lettres

et Sciences humaines, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M., et la coopération des organismes suivants : Centre National de la Recherche Scientifique,

Département d'Archéologie du Centre Polynésien de Sciences Humaines, Laboratoire d'Ethnologie Préhistorique (C.N.R.S., L.A. 275), Laboratoire de Préhistoire de l'Université de Paris I, Musée de Tahiti et des Iles, O.R.S.T.O.M. (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération), Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne (Unité de Recherche et d'Enseignement d'Histoire de l'Art et Archéologie).

> Conception et production : Christian Gleizal Maquette et coordination de la réalisation technique : Jean-Louis Saquet Assistante de production : Catherine Krief Illustrations: Catherine Visse et Jean-Louis Saguet Cartographie: Jean-Louis Saquet

Photographies: B. Bird, P. Boisserand, J.-C. Bosmel, J.-M. Chazine, E. Christian, E. Conte, J. Garanger, C. Hautbois, T. Heyerdahl, J. Hines, B. Juillerat, M. Krüger, P. Laboute, A. Lavondès, C. Lorme, M. Orliac, P. Ottino, C. Pinson, H. Plisson, C. Rives-Cedri, Cl. Robineau, J.-L. Saquet, A.M. Semah, Y.H. Sinoto, D. Stordeur, G. Twigg-Smith, B. Vannier, A. Vitalis-Brun.

Les photographies autres que celles confiées par leurs auteurs ou leurs agences sont publiées avec l'autorisation

Les photographies autres que celles conflees par leurs auteurs ou leurs agences sont publiées avec l'autorisation des sociétés ou organismes suivants :

Auckland War Memorial Museum, Nouvelle-Zélande ; Bernice Pauahi Bishop Museum, Hawaii ; British Museum, Grande-Bretagne ; Canterbury Museum, Nouvelle-Zélande ; Centre Technique Forestier Tropical, France ; Mitchell Library, State Library of New South Wales, Australie ; Musée Gauguin, Tahiti ; Musée de l'Homme, France ; Musée communal de Vaipaee, îles Marquises ; Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Belgique ; Otago Museum, Nouvelle-Zélande ; Service Historique de la Marine, France.

Notre travail de documentation et d'illustration a été considérablement facilité par l'aide que nous ont apportée : au B.P. Bishop Museum : Y.H. Sinoto, chairman, Dept. of Anthropology, Cynthia Timberlake, librarian, Betty Lou Kam, curatorial assistant, photograph collection, Clarice Mauricio, photograph collection ; à la State Library of New South Wales : Jennifer Broomhead, Mitchell librarian ; au Musée de la Marine : Marjolaine Mourot ; au Musée de l'Homme : Muguette Dumont ; aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire : Francina Froment.

Les collections du Musée de Tahiti et des lles nous ont été rendues accessibles grâce à la patiente collaboration de : Manouche Lehartel, directrice; Véronique Mu Liepman, conservateur et Hiro Ouwen, assistant conservateur chargé des collections.



0 3 JUIL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol. 4